



COMMUNE DE LORIGNÉ
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024 A 19 H

Présents : Gilbert HOELLINGER. Stéphane CORNUAUD. Isabelle MACAUD. Francis CASTANEDA-NUNEZ. Franck BEAUCHAMP. Bernard THOREZ.

Absents excusés : Sabrina LENER. Laurent BONNIN (pouvoir donné à Franck Beauchamp). Sonia SILLON (pouvoir donné à Bernard Thorez).

Secrétaire de séance : Isabelle MACAUD.

Le Conseil a validé le compte rendu de la précédente réunion en date du 13 décembre 2023.

ORDRE DU JOUR

- 1) Une prime exceptionnelle « pouvoir d'achat » peut être versée aux salariés de la fonction publique territoriale sous certaines conditions. Le conseil municipal vote un plafond de la prime à 500 €, qui sera versée aux employés en mai, après avis du Comité Social Territorial du centre de gestion. La prime est calculée au prorata des heures effectuées et soumise à cotisations sociales.
- 2) Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition de personnel intérimaire, avec le centre de gestion, afin d'ajuster les nouveaux tarifs de ce service.
- 3) Suite au changement de nomenclature budgétaire, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section.
- 4) Le Conseil Municipal décide de la création de 2 postes comme suit :
 - Un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 20/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024 (afin de remplacer la secrétaire de mairie partant en retraite le 01.11.2024)
 - Un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 5/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2024, suite à un avancement de grade de Mme Vidault Lucette.
- 5) Le Conseil Municipal a pris connaissance d'un document du 8 février 2024 concernant le projet d'aménagement et de développement durables proposé par la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Le Conseil n'a pas de remarque particulière à ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES :

→ Le devis de l'entreprise 2 CTP est accepté pour des travaux de débarnage pour un montant de 3024.00 €.

→ Un devis complémentaire sera demandé pour l'installation d'outre en remplacement de la réserve incendie de Fief Richard.

Fait à Lorigné, le 26.02.2024

Le Maire

